



DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

- ZONAGE**
- +++++ limite communale
 - limite de zone
 - UB** Désignation de la zone
- EMPLACEMENTS RESERVES**
- B3** Numéro d'opération
 - 15** Emprise de l'emplacement réservé
 - Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espace verts à créer ou élargir
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Secteur de coulées de boues soumis à l'article R 123-11b du code de l'urbanisme
 - Crues de la Moder :
 - Zone inondable

LISTE DES EMBLEMES RESERVES

N°	VOCATION	BENEFICIAIRE
1	Réserve de terrain pour un équipement funéraire	Communauté de Communes du Val de Moder
2	Réserve de terrain pour l'extension des équipements sportifs	Communauté de Communes du Val de Moder
3	Élargissement du tronçon Nord de la rue du Château d'eau	Communauté de Communes du Val de Moder
4	Élargissement du tronçon urbanisable d'un chemin, dans le prolongement Ouest de la rue des Vergers	Communauté de Communes du Val de Moder
5	Réserve de terrain pour la réalisation d'un cheminement doux le long de la RD750	Communauté de Communes du Val de Moder
6	Réserve de terrain pour l'aménagement d'une aire de retournement	Communauté de Communes du Val de Moder



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNES DE BITSCHHOFFEN, ENGWILLER, KINDWILLER, NIEDERMODERN, UHRWILLER ET VAL DE MODER

PLAN DE REGLEMENT AU 1/2000 - KINDWILLER - LA HARDT

13/03/2014 Approbation
 14/06/2016 Modification n° 1
 14/06/2016 Mise en compatibilité n° 1
 22/08/2017 Mise à jour n° 1

MODIFICATION N°2
 Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 7 février 2019

A Haguenau Le 7 février 2019
 Le Vice-Président,
 Jean-Lucien NETZER